

Gaz de schiste

Les Ardéchois sceptiques et mobilisés

Alors que le débat sur l'interdiction parlementaire de la recherche de gaz de schiste est à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, le sujet inquiète encore les citoyens, en témoigne la centaine de personnes présente mercredi 20 avril à la Saint-Etienne-de-Boulogne pour une réunion publique sur le sujet. Rien n'est réglé, malgré les annonces, récentes.

Pour commencer, le film "Gasland", présentant les conséquences de cette exploitation aux USA a été projeté. S'en est suivi un débat animé par Christian Moyersoen, du collectif Stop au gaz de schiste 07, vice-président du parc naturel régional des Monts d'Ardèche ainsi que Franck Brechon, maire de Saint-Etienne-de-Boulogne et président du parc naturel.

Après une présentation illustrée des techniques de forage, le débat a surtout porté sur les évolutions législatives en cours qui au final ne rassurent personne. Si l'assignation au tribunal administratif de la commune de Villeneuve-de-Berg par la société américaine Schuepbach Energy LLC était connue, l'auditoire a appris de la bouche du

maire, que sept autres communes étaient aussi assignées depuis le matin même par le pétrolier texan. La démonstration claire selon lui que "rien n'est fini et que le combat sera long, malgré les dires rassurants de certains qui ont intérêt à ce que le débat s'éteigne".

Le débat a ensuite évolué vers le code minier et sa réforme en cours. Une série de changements très favorables à l'industrie pétrolière, alors que cette réforme aurait pu être l'occasion de fermer définitivement la porte à l'exploitation des gaz de schiste. Il n'en est pourtant rien, les intervenants doutant même de la conformité du nouveau texte avec le droit européen.

Pour finir, la portée effective de la loi qui sera présentée au parlement le 10 mai a longuement été débattue, avec toutes les interrogations qui subsistent sur sa rétroactivité ou non, et sur le retrait de droits acquis pour les pétroliers.

Enfin, cette loi ne fermera pas la porte à l'exploitation des gaz de schiste si cette dernière venait à être respectueuse de l'environnement, mais quid de ce jugement. Qui le rendra ? Selon quels critères ? Ainsi que la rap-

pelé un intervenant, "il suffit que les décrets ne soient pas publiés et on aura une loi votée, un coup médiatique et pas d'effet. Le législateur se sera fait berner et l'électeur aussi".

Les deux orateurs ont rappelé que seule la mobilisation citoyenne remarquable et sans précédent a permis les quelques acquis relevés, et que seule sa poursuite permettra d'aboutir définitivement.

Le code minier

Le Code minier date dans sa forme actuelle de 1956. Il a été refondu pour la partie réglementaire en janvier. Cette modification a été présentée en Conseil des ministres le 19 janvier dernier et ratifiée dans la foulée. Une réforme qui apparaît comme très favorable aux pétroliers en plein débat sur les gaz de schiste : passage quasi-



L'inquiétude demeure même après les annonces gouvernementales.

automatique du permis de recherche à l'autorisation d'exploitation, documents de prospection non communicables au public pour une durée de 20 ans à partir du moment où ils concernent les hydrocarbures, allongement des autorisations de prospection de 3 à

15 ans, possibilité de commercialiser les produits de prospection ce qui était interdit auparavant, absence de sanction en cas de dommages à l'environnement, facilités à entrer et occuper le terrain d'autrui... Le tout sans débat parlementaire.

Appel à manifester les 7 et 10 mai

Le collectif ardéchois Stop au gaz de schiste ne désarme pas. Il estime qu'il faut "à tout prix accentuer la pression ! Car les projets de loi supprimant les permis de forage sont encore en discussion. Et tous les pétroliers et gaziers, dont GDF-Suez, Total, Toréador...etc..., font un siège acharné de nos députés et sénateurs pour annuler ou édulcorer la portée de ce texte de loi." "Montrons à notre représentation nationale qu'il est hors de question de baisser la garde !" Et le collectif appelle à un nouveau rassemblement à Villeneuve de Berg le samedi 7 mai, pour soutenir massivement nos maires de Villeneuve, Lablachère, Roche-colombe, Malarce-sur-Thines etc..., attaqués au tribunal administratif par Schuepbach energy. Et le mardi 10 mai, date prévue pour le vote de la loi, une manif puissante est organisée à Paris autour de l'Assemblée nationale. Un autocar va être affrété depuis Aubenas pour que des Ardéchois participent aussi à ce rassemblement décisif.

Des précisions sur le déroulement de ces manifs et les inscriptions pour l'autocar seront données sur le site internet : www.stopaugazdeschiste07.org